

Santé

Ban Asbestos conteste le décret amiante

L'association veut faire annuler un alinéa différant de trois ans l'abaissement de la limite d'exposition au poison.

*«Les leçons de l'amiante n'ont pas été entendues, on retombe dans les mêmes ornières», déplore Annie Thébaud-Mony, sociologue et porte-parole de Ban Asbestos France. Le 3 juillet, l'association, rejoints dans sa démarche par trois comités locaux de victimes et par Solidaires, a déposé devant le Conseil d'État un recours contre le décret «*relatif au risque d'exposition à l'amiante*» publié le 4 mai par le ministère du Travail. Si le texte constitue une avancée puisqu'il renforce le niveau de protection des salariés du bâtiment et du désamiantage exposés au matériau cancérogène, le recours vise l'annulation d'une seule disposition, qui a provoqué la colère des militants anti-amiante : celle qui prévoit que l'abaissement de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP), de 100 à 10 fibres d'amiante par litre d'air, ne s'applique pas comme le reste du texte à partir du 1er juillet 2012, mais dans trois ans, au 1er juillet 2015 (lire *l'Humanité* du 21 mai dernier).*

*« Ce délai a été accordé sous pression des employeurs qui ont tout fait pour retarder l'application de la nouvelle valeur limite », dénonce Annie Thébaud-Mony. Dans leur recours, les associations estiment que le maintien pendant trois années supplémentaires de la VLEP à 100, alors que l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a recommandé dès 2009 le passage à 10, «*entraînera un excès de pathologies* » et constitue une «*erreur manifeste d'appréciation* » du ministère du Travail. Elles rappellent les arrêts du*

Conseil d'État du 3 mars 2004 qui ont reconnu la responsabilité de l'État dans le scandale de l'amiante en statuant qu'il « *incombe aux autorités publiques chargées de la prévention des risques professionnels (...) d'arrêter, en l'état des connaissances scientifiques, au besoin à l'aide d'études ou d'enquêtes complémentaires, les mesures les plus appropriées pour limiter et si possible éliminer ces dangers* ».

En février, la Direction générale du travail (DGT) a répondu à Ban Asbestos que le délai laisse le temps aux fabricants d'améliorer la performance des équipements de protection. Pour l'association, il faut au contraire abaisser dès maintenant la valeur limite, quitte à différer les travaux de désamiantage qui dégagent le plus de fibres si les protections actuelles ne suffisent pas. «*Des techniques de robotisation existent dans le secteur nucléaire ou dans la pétrochimie, il faut les mettre en place dans le désamiantage*, appuie Annie Thébaud-Mony. *Elles sont coûteuses, mais il n'y a pas de raison de faire payer aux salariés les mensonges des industriels de l'amiante.* » La DGT n'a pas répondu aux sollicitations de *l'Humanité*. **Pendant la campagne présidentielle, l'équipe socialiste avait déclaré qu'il «*n'est pas possible d'envisager de laisser les travailleurs ainsi exposés jusqu'en 2015* ».**

Fanny Doumayrou

Une chercheuse refuse la Légion d'honneur décernée par Duflot

Créé le 05-08-2012 à 16h29 - Mis à jour à 16h29

Obs

Via son refus, la chercheuse veut dénoncer l'"indifférence" qui touche la santé au travail et l'impunité des "crimes industriels".

Une chercheuse, spécialiste des cancers professionnels, refuse la Légion d'honneur décernée par la ministre du Logement Cécile Duflot pour dénoncer l'"indifférence" qui touche la santé au travail et l'impunité des "crimes industriels".

Dans une lettre adressée à la ministre, rendue publique samedi, Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'Inserm, demande à la ministre d'intervenir pour "la remise en cause de l'impunité qui, jusqu'à ce jour, protège les responsables de crimes industriels".

"Ma démarche se veut un appel à la mobilisation citoyenne"

"Je ne fais pas ce geste contre Cécile Duflot", précise à l'AFP la présidente de l'association Henri Pézerat (santé, travail, environnement) qui déplore que la crise économique occulte la santé des travailleurs et les questions environnementales.

"Ma démarche se veut un appel à la mobilisation citoyenne, mais aussi parlementaire et gouvernementale, pour le respect des droits fondamentaux à la vie, à la santé, à la dignité", écrit-elle en accompagnement de sa lettre à la ministre datée du 31 juillet.

"Nous voulons être pris au sérieux lorsque nous donnons à voir cette dégradation des

conditions de travail (...), le drame des accidents du travail et maladies professionnelles, mais aussi l'accumulation des impasses environnementales, en matière d'amiantes, de pesticides, de déchets nucléaires et chimiques..."

Une carrière bloquée pendant 10 ans

"Cessons les vraies fausses controverses sur les faibles doses. Des politiques publiques doivent devenir le rempart à la mise en danger délibérée d'autrui, y compris en matière pénale", dit-elle dans sa lettre à Cécile Duflot.

Cette spécialiste, également porte-parole de Ban Asbestos France, évoque par ailleurs "la sous-traitance et le transfert des risques vers des populations très précarisées (maintenance, nettoyages, gestion des déchets)" .

La chercheuse dont la carrière a été "bloquée pendant dix ans", plaide pour qu'enfin la recherche sur l'exposition aux cancérogènes au travail soit dotée des moyens financiers publics nécessaires et que les jeunes chercheurs qui s'y adonnent cessent d'être maintenus dans un statut précaire.

Cécile Duflot a décerné le 14 juillet trente Légions d'honneur.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120805.OBS8983/une-chercheuse-refuse-la-legion-d-honneur-decernee-par-duflot.html>